



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne a adopté, lors de sa séance tenue le 14 novembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

23 janvier- 20h	13 février- 20h	13 mars- 20h
17 avril- 20h	8 mai- 20h	12 juin- 20h
10 juillet- 20h	21 août- 20h	18 septembre- 20h
2 octobre- 20h	13 novembre- 20h	11 décembre- 20h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 15 novembre 2022.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 15 novembre 2022 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 15 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière